

492. — 30 DÉCEMBRE 1898. — Loi contenant le budget des dotations pour l'exercice 1899 (1). (Monit. du 31 décembre 1898.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dota-

tions, pour l'exercice 1899, est fixé, à la somme de cinq millions quarante-huit mille sept cent vingt francs (5,048,720 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. P. DE SMET DE NAEYER.)

Budget des dotations pour l'exercice 1899.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) fr.	3,300,000 »	3,500,000
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.		
Art. 3. Sénat fr.	210,000 »	210,000 »
CHAPITRE III.		
Art. 4. Chambre des représentants fr.	1,003,070 »	1,003,070 »
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
Art. 5. Traitement des membres de la cour fr.	70,750 »	335,650 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux.	233,600 »	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses	25,000 »	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
Art. 9. Secours à d'anciens employés et gens de service, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheu- reuse	1,600 »	3,500 »
Art. 10. Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	3,500 »	
Total du budget des dotations. . fr.		5,048,720 »

493. — 30 DÉCEMBRE 1898. — Loi allouant des crédits supplémentaires à des budgets pour l'exercice 1898 et des crédits provisoires à valoir sur les budgets pour

l'exercice 1899 (2). (Monit. du 31 décembre 1898.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Session de 1898-1899.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, p. 10. — Texte du projet de loi amendé. Séance du 15 novembre 1898, p. 43-44. — Rapport. Séance du 16 décembre 1898, p. 108.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 23 décembre 1898, p. 341 à 346.

(2) Session de 1898-1899.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 16 décembre 1898, nos 104 à 107. — Rapport. Séance du 21 décembre 1898, no 55.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 23 décembre 1898, p. 346 et 347.